

Rapport public

Date d'émission du rapport : 23 décembre 2025

Numéro d'inspection : 2025-1395-0006

Type d'inspection :
Incident critique

Titulaire de permis : 2063415 Ontario Limited, en tant que partenaire général de
2063415 Investment LP

Foyer de soins de longue durée et ville : Maple Grove Community, Brampton

RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : 16 au 19, 22 et 23 décembre 2025

L'inspection concernait :

- Signalement : n° 00160584 – Signalement en lien avec la prévention et la gestion des chutes
- Signalement : n° 00162730 – Signalement en lien avec la prévention des mauvais traitements et de la négligence

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Prévention des mauvais traitements et de la négligence

Prévention et gestion des chutes

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

AVIS ÉCRIT : Prévention et gestion des chutes

Problème de conformité n° 001 – Avis écrit en vertu de la disposition 154 (1) 1 de la LRSLD (2021)

Non-respect du : paragraphe 54 (2) du Règl. de l'Ont. 246/22

Prévention et gestion des chutes

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District du Centre-Ouest

609, rue Kumpf, 1^{er} étage
Waterloo ON N2V 1K8
Téléphone : 888-432-7901

Paragraphe 54 (2) – Le titulaire de permis d'un foyer de soins de longue durée veille à ce que le résident qui fait une chute fasse l'objet d'une évaluation et à ce qu'une évaluation postérieure à sa chute soit effectuée au moyen d'un outil d'évaluation approprié sur le plan clinique conçu expressément pour les chutes.

Règl. de l'Ont. 246/22, paragraphe 54 (2); Règl. de l'Ont. 66/23, article 11.

Une personne résidente a fait deux chutes. Cependant, on a omis de réaliser une évaluation postérieure à sa première chute.

Sources : Évaluations et notes sur l'évolution de la situation à propos d'une personne résidente; entretiens avec des membres du personnel.